

TABLE DES MATIERES

Partie statutaire

- Compte-rendu de l'Assemblée générale du 15 février 2012 p. 2
- Rapport moral pour l'année 2011 p. 3
Frère Benoît La Pierre qui Vire
- Présentation des comptes p. 6
Soeur Madeleine, Belval

CMA, écho rapide p. 8
Père Martin Marie, Flavigny

Fondation des Monastères, à propos de Spirit voyage p. 8
Madeleine Tantardini, Directrice de la Fondation des Monastères

Le sérieux au travail, vu par un supérieur p. 9
Père Paul Emmanuel, Abbé du Bec Hellouin

Tables des matières des exposés

- de Monsieur Bruno Borde, le 15 février 2012 :
Evaluation de la rentabilité économique des activités à but lucratif au sein des
communautés. p. 12
- de Frère Matthieu, Prémontré de Mondaye, le 23 novembre 2011
L'agencement des magasins, Essai de définition et de mise en pratique p. 12
- de Madame Marie de Metz, le 23 novembre 2011
Merchandising et agencement de magasin..... p. 13



Assemblée générale de Monastic

15 février 2012

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Monastic s'est tenue à Paris, chez les Lazaristes, le 15 février 2012.

La journée s'est ouverte par l'office de tierce, vers 9 h 30. Les travaux ont débuté ensuite par le rapport moral du Président, Frère Benoît, Bénédictin de La Pierre qui Vire. Vous en trouverez le texte page suivante.

Sœur Madeleine, Trésorière de Monastic, et Cistercienne de Belval, a ensuite présenté les comptes. Vous en trouverez le texte pages 5 et 6. Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

On a procédé ensuite, par votes à bulletin secret, au renouvellement du Conseil d'Administration. Ont été proposés :

S. Madeleine, de Belval ; Père Martin, de Flavigny, actuellement vice-président de Monastic ; Frère Nathanaël, de Tamié ; et une nouvelle candidature, Sœur Nicole, Bénédictine d'Ermeton, dans les Ardennes belges. L'assemblée comportait 80 votants ; les candidats ont obtenu respectivement 77, 76, 77 et 75 voix.

Avant de présenter Monsieur Borde, Père Martin a fait une rapide intervention en tant que représentant de Monastic à la CMA (Commission Monastique Administrative), relayé par Mme Tantardini, directrice de la Fondation des Monastères, à propos de l'entreprise « Spirit-voyages » (voir page 7).

Un peu avant 11 h, Monsieur Borde a donc commencé son intervention par une rapide présentation de son secteur d'activité, la gestion des budgets et des ressources dans le secteur recherche et développement de la très grosse société Sanofi.

Jusqu'à l'heure de la messe, c'est à dire vers 12 h 20, il a donné un enseignement appuyé sur une présentation en Power point ; l'auditoire a réagi en commençant assez rapidement à poser des questions très en lien avec ses préoccupations concrètes.

La messe dans la chapelle des Lazaristes, le repas sur place pour la plupart des participants, et un bref temps libre ont été suivis par la reprise des travaux à 14 h 20.

Immédiatement après l'office de none, Monsieur Leroy, nouveau gérant, et Mme de Varine, nouvelle directrice de l'ATC de Paris se sont présentés, donnant un rapide écho de l'histoire de cette structure et de ses projets d'avenir.

Ce fut ensuite au tour de Père Paul Emmanuel, Abbé du monastère olivétain du Bec Hellouin, de présenter la question du sérieux au travail vue par un supérieur. Vous retrouverez cet exposé page 8 et suivantes.

Vers 15 h, Monsieur Borde a repris et terminé son exposé, puis a proposé à l'assemblée de procéder elle-même à l'élaboration d'un « tableau de bord », outil de gestion. Les participants se sont répartis en groupes de six ; le temps était court, mais l'exercice aide tout de même à s'approprier l'enseignement général qui a été donné. Deux ou trois groupes ont proposé le résultat de leur réflexion, et Monsieur Borde a apporté des compléments, compte tenu de ces remontées.

La journée s'est terminée vers 16 h 15 sans que trop de participants soient partis avant l'heure... signe d'intérêt manifeste !

Nous saisissons cette occasion pour signaler que le père de Bruno Borde est décédé le 15 mars ; nous l'assurons de notre sympathie.

Dans les pages suivantes, vous ne trouverez que le plan de l'intervention de Monsieur Borde. Le fichier Power Point, ainsi que l'enregistrement intégral de la journée sont disponibles au secrétariat, ainsi que tout ce qui concerne la journée de formation de novembre 2011 (Agencement des magasins des monastères – rentabilité – lien avec l'ensemble de l'économie de la communauté).



Rapport moral AG MONASTIC 15 février 2012

Exercice 2011

Bonjour ! Merci à chacun et à tous d'être venus ! Nous sommes un peu plus de 110 dans cette salle, et il m'est agréable de saluer en particulier :

M Bruno Borde, qui interviendra tout à l'heure et pour l'ensemble de la journée

La fondation des Monastères, représentée par pas moins de trois personnes, dont sa directrice, Madame Tantardini

ainsi que M Mouret de Lotz, membre d'honneur de notre association, les ATC de Paris, Mme Blot, expert-comptable, et beaucoup d'autres, que le temps ne me permet pas de nommer.

Avant donc d'écouter Bruno Borde nous aider à évaluer la vraie rentabilité de ces activités que nous voudrions lucratives, je déclare ouverte notre assemblée générale, laquelle commence par le rapport moral de son Président.

Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a évolué sensiblement au cours de l'exercice. Nous avons enregistré la démission de Sœur Marie, de Prouilhe, et de Père Luc, Abbé de La Pierre qui Vire, qui assurait le lien avec la CMF. Le Père Paul-Emmanuel, Abbé du Bec Hellouin et moi-même (pour ceux qui ne me situent pas encore : Frère Benoît, de la Pierre qui Vire), avons été cooptés par le Conseil, une mesure que vous avez ensuite bien voulu ratifier lors de l'assemblée générale de Février 2011. L'entrée de Père Paul-Emmanuel permet de rétablir un lien étroit et vital avec la Conférence Monastique de France.

Et puis il avait toujours été entendu que la communauté de Tamié ne prêtait Frère Nathanaël à la présidence que pour un temps limité. Après l'avoir assurée pendant deux années, avec le dévouement, la compétence et l'efficacité que vous connaissez tous, et cela à un moment critique de l'histoire de notre association, il fallait le libérer. Je me fais l'interprète de chacun pour le remercier chaleureusement, ainsi que sa communauté, pour ce très grand service. Je me réjouis aussi de ce que sa communauté lui permette de rester au conseil d'administration.

A la suite de ces mouvements, le Conseil au cours de sa réunion de Juillet a donc comblé le vide en me portant à la présidence.

Les autres fonctions du bureau sont reconduites, à savoir :

Vice-président : Père Martin, de Flavigny

Vice-présidente : Sœur Marielle, de Sainte Françoise Romaine

Trésorière : Sœur Madeleine, de Belval

Secrétaire : Sœur Anne Marie, de Montmartre

Les autres membres du conseil sont

Père Paul-Emmanuel, Abbé du Bec Hellouin, en tant que représentant de la CMF

Sœur Marie Dominique, prieure de Saint Germain en Laye, qui assure le même lien, tout aussi vital, avec le SDM

Sœur Marie-Reine, Visitandine de l'Avenue Denfert-Rochereau, PARIS

Au passage, je n'oublie pas notre cheville ouvrière : S. Myriam, du Carmel de St Sever sur Adour, sans laquelle rien ne se ferait, même si elle n'est pas membre élu du conseil.

Je rappelle les délégations permanentes mises en place pour alléger la charge du Président (j'y tiens !)

Père Martin, participe à la **CMA** (Commission Monastique Administrative) ;

S. Marielle, déléguée pour **LMC** (Lien Monastique pour le Commerce) ;

S. Marie-Reine, déléguée pour les **ATC** (Aide au Travail des Cloîtres) ;

S. Anne-Marie, déléguée pour la **BOUTIQUE THEOPHILE** ;

F. Nathanaël a conservé le suivi du groupe des **HOSTIES**, et en parallèle les relations avec **le Cèdre**.

N'hésitez pas à vous adresser à ces frères ou sœurs en cas de besoin. Pour les questions administratives du ressort de la CMA en particulier, il est recommandé de s'adresser au Père Martin ou à la Fondation plutôt que de se contenter de réponses approximatives d'amis de la communauté dont la compétence n'est pas certaine. Cette solution présente l'avantage d'une cohérence dans les réponses qui sont données

Moi-même, j'ai l'intention de faire la connaissance des instances où MONASTIC est représenté, en participant à l'une ou l'autre de leurs réunions, mais sans interférer avec ce système de délégation (non seulement j'y tiens, mais j'insiste) ; j'ai ainsi déjà participé à une réunion de la CMA, et hier encore, à l'assemblée générale de Théophile. J'ai aussi eu la chance d'être invité au CA de rentrée de la Fondation des Monastères à Saint Benoît sur Loire.

Pour conforter cette structure, nous vous proposerons tout à l'heure de renouveler le mandat des trois membres les plus anciens du conseil d'administration (Sœur Madeleine, Père Martin et Frère Nathanaël), et d'élire un nouveau membre, Sœur Nicole, du monastère d'Ermeton, dans les Ardennes belges, qui a bien voulu assumer cette responsabilité, et que sa communauté accepte de voir ainsi consacrer du temps au bien commun. J'en remercie déjà vivement l'une et l'autre.

Réunions

Le 23 novembre 2011 nous écoutions ici même Madame Marie de Metz, le Frère Matthieu de Mondaye et Frère Philippe de Tamié nous partager leur expérience concernant les magasins. Les échos recueillis sont très flatteurs. Merci à eux et, de nouveau, à notre ancien Président, qui a bien voulu assumer encore la responsabilité de l'organisation. Je vous rappelle que des enregistrements audio et les supports audiovisuels sont disponibles au Secrétariat. Sœur Myriam se fera un plaisir de les communiquer à qui n'en a pas encore fait la demande.

Le Conseil d'Administration a tenu ses trois journées de travail traditionnelles, complétées par une quatrième dédiée au site Internet, dont je reparlerai. La fondation des Monastères nous offre en ces occasions une hospitalité dont nous apprécions le confort et l'accueil fraternel.

Membres de l'association

Notre association compte 221 membres à ce jour. Ce nombre est essentiellement stable, malgré la tendance générale qui est plutôt à la fermeture ou au regroupement de nos communautés. Nous étions 220 l'an dernier, 224 les deux années précédentes.

Le nombre de contrats d'utilisation de la marque est stable lui aussi : 138 à ce jour ainsi que l'an dernier, contre 140 pour les deux années précédentes.

Trésorerie

Je ne dirai rien de la trésorerie, laissant à Sœur Madeleine le soin de tout vous expliquer.

Communication

La grande réalisation de l'exercice 2011 pour notre association a été la refonte complète de notre site Internet. Nous en avons confié la réalisation à LFC, une entreprise de communication dirigée par Mme Florence Franc. La mission confiée est d'ailleurs plus large, puisqu'elle inclut tous les aspects de notre communication. Parmi les autres composantes, il faut citer le signet, les encarts publicitaires, les affiches, et l'éventuelle réédition du catalogue papier. Ainsi largement définie, cette mission n'est pas terminée, et se poursuivra au moins cette année encore. Elle a été rendue possible par un important soutien financier de la Fondation des Monastères, que nous pouvons tous remercier pour cela aussi.

Pour en revenir au site, je n'ai pas à le commenter : si vous ne le connaissez pas encore, il me suffira de vous dire : « surfez et voyez ». Je gage que vous serez conquis. Il reste encore beaucoup de mises au point à faire, de données à mettre à jour. Sœur Myriam et LFC s'y emploient, chacun pour sa part et en étroite collaboration.

Questions ouvertes

J'ai déjà été long ; j'aimerais terminer en évoquant quelques questions évoquées en Conseil, et qui pour l'instant n'ont pas de réponse, ni même pour certaines fait l'objet d'un véritable examen. La liste est loin d'être exhaustive.

- Avons-nous encore besoin d'un catalogue papier ? Ou au contraire, devant l'évolution des comportements des acheteurs, le moment est-il venu de faire du « tout internet ? »
- J'ai souligné combien nous tenons à la présence au Conseil de supérieurs pour assurer le lien avec la Conférence Monastique de France et le Service Des Moniales. Convient-il d'inscrire cette sage pratique « en dur », si j'ose dire, dans les statuts ?
- Vous savez que notre marque MONASTIC garantit une « ouvraison substantielle » par des moines ou moniales, et dans un monastère. Devant le caractère de plus en plus complexe et professionnalisé des processus de production, et aussi, il faut le dire, la décroissance générale de nos forces, convient-il d'envisager une marque à plusieurs vitesses, qui décriraient mieux à l'acheteur en quoi nos produits sont vraiment monastiques ?

Je vous laisse sur ces ouvertures, et vous remercie de votre attention.

PRESENTATION DES COMPTES

BILAN AU 31/12/2010

ACTIF		PASSIF	
STOCKS	446,00	REPORT	33 176,67
LIVRET A	41 317,40	Résultat	10 729,22
CCP	2 123,69		
CAISSE	18,80		
	43 905,89		43 905,89

COMPTES D EXPLOITATION 2011

Classe 6

Dossiers verts + formation	2 485,08
Frais de secrétariat	162,99
Logos	371,00
Mutuelle St Christophe, responsabilité civile	133,91
Internet	28 693,26
Outils publicitaires	12 510,16
Frais de réunions	4 266,96
Frais de voyages	2 622,32
Frais de téléphone	560,54
Frais postaux	539,60
Valeur d'entretien	11 142,10
Charges financières	48,04

TOTAL DES CHARGES **63 535,96**

Classe 7

Vente de logos	750,00
Cotisations	18 950,00
Revenus financiers (livret A)	685,36
DONS	30 000,00
Transfert de charges: timbres	82,07
Transfert autres charges	221,84

TOTAL DES PRODUITS **50 689,27**

Résultat de l'exercice -12 846,69

BILAN AU 31.12.2011

ACTIF		PASSIF	
STOCKS	75,00	REPORT	43 905,89
LIVRET A	29 002,76	Résultat	-12 846,69
CCP	3 381,09	Charges à payer	1 418,45
CAISSE	18,80		
	32 477,65		32 477,65

BUDGET PREVISIONNEL 2012

CLASSE 6

Dossiers verts + formation	1 500,00
Frais de secrétariat	200,00
Achat Logos	400,00
Mutuelle St Christophe, resp. civile	133,91
Nouveau site Monastic	0,00
Internet	200,00
Outils publicitaires	8 000,00
Frais de réunions	4 000,00
Frais de voyages	2 600,00
Frais de téléphone	500,00
Frais postaux	600,00
Valeur d'entretien	9 000,00
Charges financières	20,00
TOTAL DES CHARGES	27 153,91

CLASSE 7

Vente de logos	750,00
Cotisations	18 500,00
Revenus financiers (livret A)	500,00
DONS	
Transfert charges timbres	80,00
TOTAL DES PRODUITS	19 830,00

A ce jour, nous sommes heureux de vous annoncer que la Fondation des Monastères nous a accordé une subvention de 23 000 euros pour nous permettre de boucler le budget de l'année en cours, ce dont nous la remercions.

CMA (Commission Monastique Administrative)

Il s'agit surtout d'un rappel.

La Fondation des monastères a mis à notre disposition de très bons guides :

- le guide pratique des libéralités
- le guide fiscal des communautés religieuses
- la valeur d'entretien
- la reconnaissance légale

Ne pas hésiter à les demander à la Fondation, ni à aller voir les autres documentations ou textes de conférences sur l'intranet de la fondation : identifiant FDM, mot de passe MON
Une mine d'informations utiles pour les économes

Père Martin, Bénédictin de Flavigny, vice-président de Monastic

Fondation des monastères A propos de "Spirit-voyage".

A la CMA du 14 février dernier, nous avons évoqué la structure qui s'appelle spirit-voyage.com, parce qu'un certain nombre de communautés ont été contactées par ses responsables, et qu'elles s'interrogent sur ce que cette « plateforme de promotion et de commercialisation de séjours spirituels » comme elle se présente, peut éventuellement leur apporter.

Tout d'abord, la Fondation des monastères a aussi été contactée à plusieurs reprises par téléphone, de même que la CORREF et la Conférence des évêques de France. En effet, spirit-voyage.com est visiblement à la recherche d'appuis ou partenaires pour convaincre les communautés religieuses de souscrire à leur offre. Nous n'avons rien contre cette structure commerciale qui cherche à se développer, mais il est important de signaler qu'elle fait état d'un soutien ou d'une caution des conférences qui n'est pas avérée. Ce n'est pas parce que ses responsables ont téléphoné à la CORREF pour présenter leur offre, et qu'on les a écoutés, que c'est un soutien. Non, il n'y a pas de caution, il n'y a aucun soutien de cette démarche par les conférences, ni par la Conférence des évêques de France, ni par la CORREF, ni par le SDM, ni par la Fondation.

Sur le fond, cette offre invite les structures identifiées comme proposant des séjours spirituels et disposant donc d'une certaine capacité hôtelière, à figurer sur le site spirit-voyage.com pour optimiser l'utilisation de cette capacité hôtelière : en résumé pour mieux remplir leurs chambres. Vu du côté de l'utilisateur de ce site, nommé « client », cela vise à lui offrir le même service que les sites de réservation d'hôtels classiques par internet, où en un instant, après avoir « rentré » le lieu où vous vous rendez, les meilleurs sites référencés pour la réservation de chambres d'hôtel vous donnent tous les hôtels à proximité, vous indiquent quelles sont les chambres disponibles, à quel prix, et vous mettent immédiatement en relation pour la réservation et le paiement. C'est donc une prestation de service commerciale, très pratique quand on doit se déplacer et qu'on ne sait pas où dormir.

Pour revenir à spirit-voyage.com, il nous a semblé que ce type d'offre n'était pas adapté à l'accueil monastique que vous proposez, et dont nous défendons l'existence, où il n'est pas question de « clients », mais d'hôtes. Si un très petit nombre de monastères ont choisi délibérément un accueil de type lucratif, donc passible des impôts commerciaux, pour tous les autres, figurer sur une pareille plate-forme ou vitrine, qui offre des prestations de service payantes (et il semble que ce ne soit pas donné) de type commercial pour remplir les lits d'hôtellerie d'une manière optimisée, les fait basculer dans le secteur lucratif. Ce n'est sûrement pas ce qui est souhaité. Aussi la CMA a souhaité vous faire part de son analyse au plus vite, pour vous recommander de ne pas donner suite.

Mme Tantardini, directrice de la Fondation des monastères

Le sérieux au travail vu par un supérieur

Il y a 30 ans, nous avons invité Emmanuel Lévinas, dans le cadre de débats philosophiques que nous organisons à l'abbaye. Parmi nos invités, il y avait un couple âgé, lui et elle oblates de notre communauté, très cultivés l'un et l'autre. Au beau milieu de la conférence, lui, ancien notaire très distingué, se lève, tire sa femme par le bras, en déclarant haut et fort : viens, ça n'est pas pour nous... Au premier rang, se trouvait un ami très proche, maire d'un petit village, agriculteur accroché à sa terre, qui, vu sa qualité, est resté, par devoir, vissé à sa chaise, effaré, mais imperturbable... Soyez comme ce paysan, mais détendus et réceptif, car ce que j'ai à dire est bien pour vous !

Quand je suis entré à l'abbaye, il y a 35 ans, le comptable avait un cahier à carreaux, avec deux colonnes : dépenses / recettes. En haut de chaque page, il reportait l'addition de la précédente, après avoir consciencieusement vérifié, crayon en main, que la machine à calculer ne s'était pas trompée... Aujourd'hui, si vous avez à faire à un commissaire aux comptes, il vous demandera plus d'informations : la valeur des stocks, l'amortissement du matériel, les produits financiers, et, si vous êtes dans le cas de figure d'une société commerciale reversant à la communauté monastique un produit global calculé selon des normes très précises, la valeur d'entretien ...

Je ne traiterai que d'un point, mais si important, que je le développerai sous 4 ou 5 angles : **la rigueur** ! Nous tenons à être rigoureux dans la répartition des charges communautaires, dans l'organisation de la liturgie, dans l'admission des nouveaux frères ou sœurs, dans la couverture sociale des novices, dans les situations où intervient le droit canon... Nous devons l'être tout autant dans nos activités commerciales. Evidemment, le commerce est un peu nouveau chez nous. Jusqu'à une époque récente, tirer profit de la vente d'une marchandise achetée était considéré comme très peu monastique. Le moine devait produire ce qu'il vendait, et à *un prix plus bas que les séculiers*, dit Benoît (RB LVII). Un moine ne pouvait pas être marchand, comme un chrétien, au Moyen Age, ne pouvait être banquier... Or, nos communautés suivent, globalement, l'évolution de notre société française : nous produisons moins et nous vendons plus. Le commerce est une activité aussi monastique que la reliure ou la couture, que l'élevage ou la culture... Et cette activité obéit à des lois que nous avons le devoir de connaître et de respecter, comme celles relatives à l'alimentation du bétail ou à la confection d'une aube... Si, par exemple, les savonnettes de Chantelle partent si mal, ne serait-ce pas qu'elles sont présentées trop haut ? En les descendant d'une ou deux étagères, elles seraient probablement beaucoup plus visibles et attirantes ?

Sur ce point de la rigueur, il nous faut intégrer que notre magasin de vente est une source de revenus pour la communauté. Nous devons donc cibler nos produits, en fonction des besoins et des désirs des clients, qui sont en même temps, souvent, des 'fidèles' de notre liturgie. Vouloir faire de notre boutique un magasin d'évangélisation, en se cantonnant dans les souvenirs religieux, les livres de piété, les objets liturgiques, c'est mélanger les genres et courir le risque de végéter dans les deux registres, celui du commerce et celui de l'évangélisation. Si nous voulons que notre magasin soit notre gagne-pain, il faut faire une étude de marché qui, sans être forcément très poussée, doit tenir compte des données que nous connaissons d'ailleurs très bien : quel est notre public ? Que pouvons-nous lui offrir qui soit propre à nous et qu'il n'ira pas chercher ailleurs s'il le trouve ici ?

La rigueur s'applique aussi à nos méthodes de travail, et passe d'abord par le respect et la régularité de nos horaires : ce n'est pas parce que nous ne sommes pas des 'employés', que nous pouvons nous absenter sous le moindre prétexte de notre poste de travail (téléphone, visite, achèvement d'un courrier...) ainsi qu'y arriver ou en partir à notre convenance. Saint Bernard ne disait-il pas qu'on devait être à l'heure au travail, comme on devait l'être à l'office. Ici, il faut nous rappeler que la première valeur du travail, chez le moine, n'est pas ascétique, mais théologique. De ce fait, le pratique et le spirituel se rejoignent : le travail est vital. L'établissement d'un planning de production, par conséquent, est indispensable pour le dynamisme et la croissance de notre activité. Une dernière remarque, toujours sur le point de la rigueur : notre attention aux personnes, louable, ô combien, ne doit pas nous faire perdre de vue l'objectif de notre travail. Chez nous, à une époque, nous entretenions quelques ruches, à fond perdu, pour la santé d'un frère âgé. Tant que le

coût reste modique et peut être amorti par l'équilibre de notre économie, on peut fermer les yeux. Mais il ne faudrait pas que l'exception devienne la règle. Le bien commun doit passer en premier ; les intérêts privés sont à évaluer et à discerner en fonction de lui. Notre grand 'DRH' commun est là pour accompagner notre discernement...

La rigueur n'est pas synonyme de pesanteur : elle nous libère, au contraire, en rationalisant et en allégeant des opérations, qui nous demandent une énergie considérable, et pour rien, si nous marchons seulement au ressenti ou aux bons sentiments. Par exemple, si la caisse du magasin est en panne et que nous appelons un ami bricoleur pour la remettre en marche, lequel ami ne peut venir qu'après-demain, mais nous fera la réparation gratuitement et se chargera de commander les pièces défectueuses par internet..., où est l'économie ? Si, pour témoigner de notre ouverture, nous commandons 5 graduels et 5 antiphonaires de Solesmes, au cas où des touristes de sensibilité traditionnelle passeraient et seraient heureux de les trouver chez nous, est-ce raisonnable ? Nous immobilisons une place qui a un coût, en termes marchands ; et, dans 3 ans, il nous restera un stock de 3 antiphonaires et de 4 graduels, alors que ça coûterait moins cher de commander un livre, à la demande ! De même, si, par esprit de pauvreté, la sœur cellérieresse demande à une sœur habile de ses mains de réparer le pistolet d'émaillage qui fuit de partout, et qu'elle y passe la journée, pour conclure qu'il faut appeler le représentant de Kremlin, n'aurait-il pas été plus judicieux de commencer par là ou d'appeler tout de suite le service ad hoc ? Vivre pauvrement, ce n'est pas forcément rafistoler notre matériel avec un canif, un pot de colle et un bout de fil de fer. *Il faut être riche, pour acheter bon marché*, se plaisait à dire notre ancien économiste...

Question de rigueur, encore, une vision globale et à long terme de nos activités ! Analyser l'évolution de nos ventes, pour anticiper les surprises douloureuses et prévenir les dérapages et les ruptures de stock, est absolument nécessaire. Or, nous avons la fâcheuse habitude de marcher à la petite semaine, sans suffisamment de recul et de perspective ; si nous traitons comme cela les questions d'assurances ou d'alimentation des volailles, ce serait immanquablement la faillite et l'hécatombe... Une conception du travail manuel hygiénique, pour s'occuper et garder les pieds sur terre, est insuffisante aujourd'hui où toute activité requiert un réel professionnalisme, gage d'ailleurs du sérieux de notre propos de *tout faire pour la gloire de Dieu* et le service des autres. La rentabilité ne s'oppose pas, loin de là, au service de Dieu

Rigueur, toujours, savoir nous entourer de conseillers compétents et neutres, pour orienter nos choix ou envisager des conversions ! Nos amis proches ne sont pas forcément les plus aptes à nous aider, même s'ils ont de l'expérience et sont de la partie. La distance, ici, donne un regard plus perspicace et moins conditionné par des sentiments généreux ambigus.

Rigueur, enfin, le respect des lois du commerce et de la fiscalité ; le respect du droit social et pénal, lorsque nous employons des salariés extérieurs ! La question, ici, est d'abord celle de l'honnêteté, car les règles de comptabilité et de justice sont, pour tous, les mêmes. Pour ce qui est de l'honnêteté, nous avons tous du travail à faire, même si nous sommes tous très pieux : il y a 5 ans, à Limon, lors de la réunion annuelle des abbés (CMF), le président de Monastic est venu nous parler de la légalité dans nos pratiques. Il a fait circuler parmi nous un panier plein de produits réalisés dans nos abbayes ; chacun devait en prendre 3. Ensuite, nous avons lu les étiquettes de présentation de ces produits : *Miel du Bec* ! Très bien, mais qui l'a récolté ? (Je préfère me mettre en cause, moi, pour ne pas dénoncer mes frères) Plusieurs d'entre nous se sont trouvés visés par des anomalies à la limite du tribunal, tous bien sûr de bonne foi... Mais ça ne suffit pas ! L'application des lois s'impose à nous les premiers, et nous devons être vigilants sur ce point, car les lois préservent la justice entre tous les acteurs du commerce et nous rappellent que nous sommes solidaires des autres. Nous sommes respectueux du droit canonique ; pourquoi ne le serions-nous pas du droit civil ? Ce n'est pas parce que l'Etat nous a spoliés, il y a 220 ou 110 ans, qu'il est de bonne guerre de contourner la loi à notre profit... Nous avons un vieux père qui estimait légitime de ne pas faire payer tous les droits d'entrée, destinés à la Caisse Nationale des Monuments Historiques, pour rétablir la justice, hier, bafouée... Sans doute les lois sont-elles compliquées (on parle même de 'harcèlement textuel'), mais nous avons des comptables, des experts-comptables, des commissaires aux comptes, des frères et des sœurs au fait de ces questions, pour nous aider à faire la différence entre une comptabilité générale et une comptabilité analytique. Nous sommes donc loin d'être démunis et abandonnés, d'autant qu'il nous est proposé

des journées et des sessions de formation, au même titre que nous sont offertes des sessions de formation liturgique, d'infirmiers, de Maîtres et Maîtresses des novices, que nous suivons assidûment et avec plaisir. Il n'est pas non plus défendu, il peut même être sage et judicieux, le cas échéant, de confier telle ou telle tâche délicate à un expert ; car on ne peut être 'pro' en tout ; on peut même avoir des lacunes dans l'un ou l'autre domaine.

J'espère que vous n'allez pas partir comme notre notaire, ni rester muets, vissés à vos chaises, comme notre cultivateur. La suite est toute simple : il suffit de poser vos questions, qui intéressent en fait tout le monde ; en d'autres termes, il suffit de pratiquer ce que nos Pères appellent l'ouverture du cœur. Ensuite, il faut être humble, en reconnaissant qu'on ne sait pas tout et qu'on a toujours besoin des autres. Après, il est important d'obéir aux règles communes à tous et dictées par le bien de tous, ce qui est le B A ba de notre vie de moines et de moniales. Enfin, surtout peut-être, ne jamais nous prendre la tête avec un problème, qui pourrait devenir obsessionnel et risquerait de nous faire oublier le reste ; il nous faut prendre au sérieux l'exhortation de Benoît à *ne rien préférer à l'œuvre de Dieu* (RB XLIII) ; la liturgie des heures donne en effet du sens à nos occupations et régule notre investissement. Au fond, la meilleure préparation aux métiers de comptable et de cellérier, c'est la règle de notre Ordre. Cette réflexion est donc bien pour nous !

*Frère Paul Emmanuel
Abbé du Bec Hellouin*

Plan de l'exposé de Monsieur Bruno Borde
15 février 2012
Evaluation de la rentabilité économique des activités à but lucratif
au sein des communautés

- Principes généraux
 - Cinq principes de gestion ultra simples
 - Les fonctions de l'administrateur
 - Les principes de management

- Etat des lieux
 - Analyse de l'existant dans le contexte de chaque communauté
 - Points forts-points faibles

- Une meilleure gestion pour de meilleurs résultats
 - Exercice pratique : le tableau de bord

- Gestion et évangélisation
 - Ora et labora et..... gérera !

Plan de l'exposé de Frère Matthieu de Mondaye
23 novembre 2011
L'AGENCEMENT DES MAGASINS
Essai de définition et de mise en pratique

Le merchandising, définition
D'où vient le merchandising ?
Les armes du merchandising : Les 5 B
Evolution actuelle - Un exemple tout récent en grande distribution
Et nous dans tout cela ? (exemples)
Le principe général du merchandising
Savez-vous lire ?
Implantation rythmée
Ce que nos magasins ne sont pas
Quelle image des magasins monastiques ?
Eviter les erreurs
Thématique
Mobilier
Balisage
Magasin ou espace d'accueil ?
Bêtisier

Le tout largement étayé par des photos.

MERCHANDISING & AGENCEMENT DE MAGASIN

23 novembre 2011

Marie de METZ NOBLAT

Présentation :

Plus de 25 ans d'expérience marketing.

Consultante Marketing, créatrice d'évènements autour du fromage (soirées alliances fromages & breuvages), formatrice en analyse sensorielle.

Propriétaire de 2 magasins : L'épicerie du Goût (Nancy), épicerie fine, spécialités lorraines, produits monastiques, coups de cœur de France et d'ailleurs ; La Mélie (Nancy), magasin de souvenirs lorrains

Créer une ambiance chaleureuse

L'ambiance du magasin ainsi que la présentation agréable des marchandises influencent beaucoup la décision du client d'acheter ou non.

L'atmosphère doit être agréable pour les clients et ils doivent trouver facilement les produits qu'ils recherchent. Les éléments d'ambiance auxquels les consommateurs sont très sensibles :

1. La propreté et les odeurs qui se dégagent
2. La décoration
3. L'éclairage
4. Le niveau sonore
5. L'accueil et la gentillesse du personnel
6. L'ordre et la clarté des étalages
7. La facilité de déambuler
8. L'affichage des prix

1 200 références – près de 150 fournisseurs

Puis visite guidée et détaillée du magasin, avec explication des choix